This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

.55. C. 153.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'AMATEUR RÉMOIS.

MESSE DES SANS-CULOTTES

chantée

A LA BELLE-TOUR, DE REIMS.

PRÉCIS HISTORIQUE,

Par Louis PARIS.

SE VEND A REIMS,

CHEZ BRISSART-BINET,

A l'Image-Saint-Pierre-le-Vieil.

M DCCC LIV.

N°

Il a été tiré de cette édition des exemplaires numérotés à la main, et

2 sur peau de vélin ;
5 papier rose ;
5 papier chamois ;
5 papier vert ;
5 papier jonquille ;
5 papier bleu ;
75 papier vergé de Hollande

Reims, imp. de A. Huet. — Prote, P. Dubois.

PRÉFACE.

PRÉFACE.

Il n'y a pas de prison, à Reims, qui ait laissé un plus grand souvenir que la prison de la BELLE-TOUR. Et cependant, ce monument du despotisme, comme on disait du temps du citoyen Armonville, ne datait pas de fort loin. « Les Rémois, » écrit un des historiens naïfs du pays, « firent bâtir la Belle-Tour en 1502 : un nommé Colbert en fut l'architecte. » Ce nommé Colbert était certainement un des ancêtres du grand ministre, l'honneur éternel de la ville du sacre, de Jean-Baptiste Colbert, à qui Reims doit encore un monument.

M. Prosper Tarbé, qu'il faut désormais citer toutes les fois que l'on parle de l'ancien Durocort, nous donne de précieux renseignements sur la *Belle-Tour*. Nous les consignerons d'au-

tant plus volontiers ici, qu'en raison des étranges métamorphoses qu'a subies, depuis quelques années, le sol qu'elle occupait, la *Belle-Tour* n'existera bientôt plus que dans le souvenir des archéologues.

« A l'extrémité de la rue de Cérès, à droite, est un boulevard du même nom : il avait jadis celui de *Haute-Croupe*. Il le devait aux hauteurs qu'il fallait gravir pour arriver, soit à la porte Cérès, soit aux remparts qui menaient à la Belle-Tour,..... forteresse qui défendait la ville de ce côté. C'était la tour la plus vaste, la plus importante de la ville : aussi la nommait-on *belle* par excellence, belle entre toutes les autres. Dès le 13 Mai 1489, les travaux avaient été adjugés ; ils devaient coûter 300 livres. Jean Colbert, Jean Briet et Jean de Châlons s'associèrent pour la construire. Elle fut bâtie de 1502 à 1509, avec les débris du prieuré de Saint-Maurice ; le sire d'Orval, gouverneur de Champagne, avait désigné son emplacement. Sa partie inférieure avait fini par être convertie en prison..... Elle renfermait des cellules hautes de trois ou quatre pieds, profondes de cinq

ou six..... Au fond, on voyait des anneaux et des barres de fer qui servaient à enchaîner et à fixer au sol les malheureux captifs que l'évasion pouvait tenter. Le premier étage se composait d'une vaste salle; des arceaux et des lignes ogivales dessinaient ses voûtes; plusieurs piliers les soutenaient; des clefs sculptées en saillie les terminaient. »

La *Belle-Tour*, d'abord simple construction militaire, devint à la longue, ainsi qu'on vient de le voir, une véritable prison d'état, et, comme telle, elle a son histoire, bien que nul monographe n'ait encore essayé de nous la donner. C'est là qu'en temps de guerre étaient détenus les prisonniers faits sur l'ennemi. A l'époque de la Fronde et des incursions de Mansfeld, d'Erlach et de Montal, la Belle-Tour fut encombrée de prisonniers hollandais, espagnols et polonais. « En 1691, » dit encore M. Tarbé, « on plaça dans la Belle-Tour les prisonniers faits sur le champ de bataille de Fleurus. Le feu prit à la paille sur laquelle ils couchaient, et détruisit le vaste toit de l'édifice; on ne le releva pas, et, dès lors, un jardin

couronna de ses fleurs riantes la tête de la sombre prison. » — En temps de paix, on y déposait, en vertu de lettres de cachet, du bon plaisir ministériel, et, parfois, sur la demande des familles intéressées, les hommes turbulents, les écrivains téméraires, les auteurs de pamphlets, et tous ces jeunes libertins, coureurs de tripots et de brelans, dissipateurs anticipés, plaie de leurs familles et de leurs créanciers; puis ces personnages équivoques dont les peccadilles restaient un mystère pour tous, excepté pour M. le lieutenant de police. C'est là notamment que furent enfermés le major Grovesteins, qu'un poème burlesque et malin a immortalisé; le joueur de violon du roi de Bohême, le fameux Guetem, dont Saint-Simon a raconté les prouesses. Plus tard, sous M. Collau, ce premier président de la cour souveraine, que Diderot a si cruellement stigmatisé dans son conte des *Deux Amis de Bourbonne*, on y plongea tous les malheureux contrebandiers qui, pour la plupart, n'en sortirent que pour aller, les uns, ramer sur les galères du roi, les autres, finir misérablement aux Trois-Piliers,

le Montfaucon de la cité champenoise. La fameuse intrigante si connue à Reims sous le nom de la *Dame inconnue*, puis la *Grande-Jeannette* et ses complices, et beaucoup d'autres coquins plus ou moins insignes, y furent tour-à-tour incarcérés.

Pendant la Révolution, la Belle-Tour devint, on le présume bien, un favorable auxiliaire à la politique sanguinaire. C'est là que furent entassés pêle-mêle, avec les voleurs et les escrocs, tous les ci-devant entachés d'incivisme : Aristocrates et Muscadins, Fédérés, Fayétistes et autres suspects; et, à quelque temps de là, à leur tour, Montagnards, Terroristes et Robespierrots. Là, successivement, gémirent l'abbé Musart et le jeune Montigny, tous deux victimes, après coup, d'un régime que prolongeait à Reims le régicide Thuriot; puis le comédien Delloye, père de l'éditeur de tant de choses bibliographiques; puis Mogue, Crin et Sorlet, la terreur des Ardennes et du pays de Reims, et tant d'autres, enfin, dont les fastes révolutionnaires ont à peine conservé les noms.

On sait, par les mémoires contemporains,

avec quelle insouciance, à Paris, les détenus politiques attendaient le dernier mot du farouche Fouquier. Des jeux d'esprit, des charades en action, des lazzis, des calembourgs, occupaient les lugubres loisirs des infortunés. L'esprit français, ailleurs si brutalement déconcerté, revivait là tout entier. En province, où le stoïcisme n'est pas la première vertu domestique, la persécution, quoique plus niaise qu'atroce, avait, sur celle de Paris, l'incontestable supériorité de terrifier les cœurs et d'abêtir les esprits. Les hôtes de la Belle-Tour, notamment, se montraient attérés. De nombreuses pétitions et suppliques, déposées aux archives communales et du palais de justice, attestent l'affaissement moral de la plupart des détenus. C'est que, malgré la distance, la Belle-Tour touchait de près au tribunal révolutionnaire, et que de là chez M. Samson, il n'y avait guère que... le cou.

Par exception, toutefois, des Sans-Culottes incompris, héros de patrioterie dont l'ombrage révolutionnaire avait arrêté l'élan, apôtres et martyrs de leurs opinions, voulant se montrer supérieurs à leur fortune, et paraître à la hau-

teur des circonstances, occupaient leurs loisirs, les uns, à rédiger des adresses au Peuple souverain, des appels au genre humain régénéré, les autres, à rêver et à composer, sur les ruines de l'Eglise du Christ, l'organisation du culte de la déesse RAISON ou de l'ÊTRE SUPRÊME, le dernier Dieu proclamé par Robespierre.

Nous avons retrouvé, dans les archives rémoises, l'une de ces bizarres compositions qui portent si bien avec elles leur date précise. C'est, comme le libertinage intitulé *Messe du Gnide*, une imitation impie et burlesque de la messe des chrétiens. Nous ne savons trop si cette parade, exécutée sous les voûtes lugubres de la Belle-Tour, et adressée par l'auteur, en triple exemplaire, au district, à la municipalité et à la société populaire de Reims, pour en faire l'usage que de raison, obtint un grand succès parmi les frères et amis; peut-être en essaya-t-on la représentation sous les arceaux vénérés de Notre-Dame de Reims, alors vouée à l'inepte et brutal vandalisme des zélateurs de la RAISON : mais, à cet égard, nous n'avons rien de certain, et nous nous ferions scrupule

d'aggraver le passif de cette société de Montagnards au petit pied, au milieu desquels, à Reims comme ailleurs, s'étaient fourvoyés tant de lâches-honnêtes-gens, l'une des plaies de tous les temps de dissensions et de guerres civiles.

Avant de livrer aux lecteurs ce document, pièce liturgique du culte de la RAISON, document que l'auteur intitule *Culte décadien*, et que mon éditeur aime mieux appeler la *Messe des Sans-Culottes*, je crois de quelque utilité de le faire précéder d'un court précis historique des évènements qui se sont accomplis, touchant le fait de la religion, dans le pays de saint Louis.

Le récit que j'entreprends, guidé par le *Moniteur*, ce témoin impassible et véridique des faits, ne sera peut-être pas sans intérêt, même pour ceux à qui il n'y a rien à apprendre en cette matière : *Ament meminisse !* Quant à la jeune génération à qui appartient l'avenir de la société, il est bon qu'elle voie le péril des entraînements politiques, et qu'elle apprécie elle-même ces actes inqualifiables, et dont la responsabilité pèse, hélas ! sur le souvenir de nos pères.

PRÉCIS HISTORIQUE.

PRÉCIS HISTORIQUE.

L'apothéose de Voltaire, qui eut lieu à Paris le 14 Juillet 1791, avait été le premier essai d'une fête publique en l'honneur de l'incrédulité. Sainte Geneviève, la pudique patronne de Paris, avait vu les deux portes de son temple triomphalement ouvertes aux cendres du courtisan de la Pompadour, de l'auteur de la *Pucelle*. Depuis longtemps, du reste, la belle société française avait, en se jouant, abjuré le culte séculaire de la patrie, et depuis les Encyclopédistes, le Dieu de l'Univers avait cessé de s'appeler le Christ. La Nature, la Raison, l'Être suprême, voilà les trois grandes personnifications derrière lesquelles se cachaient les disciples de la philosophie moderne, bien avant que leur culte, à l'exclusion de tout autre, ait été proclamé par la Commune de Paris et la Convention.

Le 14 Décembre 1792, Durand de Maillane, à la tribune de la Convention, essaie de baser l'instruction publique sur les principes religieux et moraux. Jacob Dupont (qui mourut fou à quelque peu de là) monte à la tribune et s'écrie : « La

Nature et la Raison, voilà les dieux de l'homme, voilà mes dieux! car je suis athée, et je m'en fais gloire. »

Quelques jours après, Thomas Lindet, évêque constitutionnel, apostasie et demande qu'aux solennités religieuses on substitue des fêtes civiques.

Dupont et Lindet n'étaient que les éclaireurs du parti qui, dès ce moment, tenait entre ses mains les destinées de la France. M. Thiers, qui, dans sa jeunesse, a trouvé une raison d'être à tous les excès de la Révolution, explique ainsi les saturnales auxquelles nous allons assister :

« Tandis que les patriotes de la Convention et des Jacobins, tandis que Robespierre, Saint-Just et les autres chefs révolutionnaires s'arrêtaient au déisme, Chaumette, Hébert, tous les plus notables de la Commune et des Cordeliers, placés plus bas par leurs fonctions et leurs lumières, devaient, suivant la loi ordinaire, dépasser les bornes et aller jusqu'à l'athéisme. » (Ici se place, sous la plume de M. Thiers, un portrait sentimental et un récit fort touchant des vertus privées du citoyen Chaumette. Nous, qui n'avons pas la moindre sympathie pour l'auteur du 31 Mai, nous passerons la silhouette.) « Chaumette, » continue M. Thiers, « prenant donc l'initiative au nom du système de la Raison, s'éleva, à la Commune, contre la publicité du culte catholique..... La Commune ayant la police locale, il fit décider, le 23 Vendémiaire (14 Octobre), que les ministres d'aucune religion ne pourraient exercer leur culte hors des temples. Il fit instituer de nouvelles cérémonies pour rendre les derniers devoirs aux morts. Les amis et les parents devaient seuls accompagner le cercueil. Tous les signes religieux

furent supprimés dans les cimetières et remplacés par une statue du Sommeil, à l'exemple de ce que Fouché avait fait dans le département de l'Allier. Au lieu de cyprès et d'arbustes lugubres, les cimetières furent plantés des arbres les plus riants et les plus odorants. « Il faut, » dit Chaumette, « que l'éclat et les parfums des fleurs rappellent les idées les plus douces. Je voudrais, s'il était possible, pouvoir respirer l'âme de mon père (1). » Tous les signes extérieurs du culte furent entièrement abolis. On décida, dans un même arrêté et toujours sur le réquisitoire de Chaumette, qu'on ne pourrait plus vendre dans les rues toute espèce de jongleries, telles que des saints-suaires, des mouchoirs de sainte Véronique, des ecce-homo, des agnus-Dei, des vierges, des cors et bagues de saint Hubert et *autres drogues falsifiées*. L'image de la Vierge fut partout supprimée, et toutes les madones qui se trouvaient dans les niches, aux coins des rues, furent remplacées par les bustes de Marat et Lepelletier.

Les sections, qui avaient pris l'initiative et qui, sous la conduite de Chaumette et du prussien Anacharsis Clootz, avaient décidé Gobel à l'apostasie, les sections, disons-nous, après avoir abjuré le Catholicisme, s'emparèrent de ses édifices et de ses trésors, comme d'édifices et de trésors appar-

(1) Né à Nevers, le 24 Mai 1763, Pierre-Gaspard Chaumette était fils d'un cordonnier. Le jour de son installation comme procureur de la Commune, il déclara qu'il s'appelait ci-devant Pierre-Gaspard, parce que son parrain croyait aux saints, mais que lui, n'y croyant pas, il renonçait à ces noms pour prendre celui d'Anaxagoras, saint qui avait été pendu pour son républicanisme.

tenant au domaine communal. Déjà les députés en mission dans les départements avaient engagé une foule de communes à se saisir du mobilier des églises, qui n'était pas nécessaire, disaient-ils, à la religion; qui, d'ailleurs, comme toute propriété publique, appartenait à l'état, et pouvait être consacré à ses besoins. Fouché avait envoyé, du département de l'Allier, plusieurs caisses d'argenterie, et il en arrivait de tous les points du territoire.

« O vous, » s'écriait une députation de Saint-Denis, « ô vous, instruments du fanatisme, saints bienheureux de toute espèce, soyez enfin patriotes : levez-vous en masse, servez la patrie en allant vous fondre à la Monnaie, et faites en ce monde notre bonheur que vous vouliez faire dans l'autre. »

Le 11 Brumaire an II (1er Novembre 1793), jour de la condamnation des Girondins, les députés de plusieurs départements se présentent à la barre de la Convention, vêtus de chasubles et d'autres ornements sacerdotaux. Ils apportaient, en vertu du décret qui dépouillait les églises, des croix, des crosses, des mitres, des reliquaires et des tonneaux remplis de l'or arraché aux autels. Voici le discours prononcé, en cette circonstance, par les citoyens de la commune de Ris.

« Législateurs, nous ne sommes plus dans les siècles d'ignorance, nous ne voulons plus d'imposteurs ni de saints. Nos dieux sont la Liberté, la Justice et la Vertu. Ainsi, nous faisons à la patrie le don du saint de notre église. Quant à notre curé, nous ne vous l'offrirons pas : ce serait un mauvais présent à vous faire; mais nous vous remettrons pour les frais de la guerre son traitement de douze cents livres. En conséquence, nous

avons arrêté que nous n'aurions plus de prêtres. Nous vous apportons des calices, des patènes, des burettes, des clochettes, des chapes, des étoles, etc. Quant au nom de notre commune, au lieu de celui d'un saint, nous demandons qu'elle porte celui de Brutus. » — Au milieu des cris, des huées que provoque dans l'assemblée une aussi patriotique allocution, plusieurs députés proposent la suppression des ministres du culte catholique; et ce jour-là même, à Reims, M. Diot, évêque métropolitain, célèbre et bénit, dans la cathédrale, le mariage du citoyen Bastien, ex-vicaire épiscopal.

Le 14 Brumaire, sous la présidence de Bayle, André Dumont, de retour d'une mission dans les départements, monte à la tribune. « On a essayé, » dit l'honorable, « de faire croire que j'étais brouillé avec la religion; je vais prouver le contraire: j'ai adressé une réquisition dans les églises, et bientôt trois cents saints d'argent ont demandé à venir à la Monnaie... J'ajouterai qu'il ne reste plus dans le département de la Somme ni or ni argent. Dans les églises, il n'y a plus ni cuivre ni plomb: les lampes sont en fer blanc, les chandeliers sont en bois et les calices en verre; les croix qui étaient sur les églises sont remplacées par des flammes tricolores, et lorsqu'on abat de ces croix, le peuple crie: Vive la République! »

Les Hébertistes n'avaient pas été les seuls instigateurs de ces monstrueuses saturnales, et l'on sait qu'elles furent accueillies par un grand nombre d'ecclésiastiques que le testament du curé d'Etrépigny et les écrits de d'Holbach avaient de longue main pervertis. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question, mais nous ne pouvons nous

défendre de consigner notre amère et profonde conviction : c'est que le haut clergé français, par sa corruption, son incrédulité, ses désordres de tout genre, avait provoqué ces cruelles expiations. Ce serait une revue à exciter la pitié que celle de toutes les apostasies de cette époque, et nous aurions encore à faire rougir bien des familles honorables, si nous entreprenions le récit de toutes les abjurations, de tous les actes d'ignominieuse faiblesse dont nos archives municipales conservent discrètement le dépôt. Pour avoir une idée de ce qui se fit à Reims en ce genre, il suffit de reproduire quelques déclarations d'ecclésiastiques étrangers à notre pays, dont l'exemple fut trop fidèlement suivi par plusieurs prêtres de notre diocèse.

« Citoyens représentants, » écrivait, le 16 Brumaire, le sieur Parent, curé des environs de Melun et l'un des actifs collaborateurs de la *Feuille villageoise*, que rédigeait Ginguené, « je suis prêtre, je suis curé, c'est-à-dire charlatan. Jusqu'ici, charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que moi-même j'avais été trompé. Maintenant que je suis décrassé, je vous avoue que je ne voudrais pas être charlatan de mauvaise foi. Cependant la misère pourrait m'y contraindre, car je n'ai absolument que les 1,200 livres de ma cure pour vivre. D'ailleurs, je ne sais guère que ce qu'on m'a forcé d'apprendre, des *orémus*. Je vous fais donc cette lettre pour vous prier d'assurer une pension suffisante aux évêques, curés et vicaires sans fortune et cependant assez honnêtes gens pour ne vouloir plus tromper le peuple, auquel il est temps d'apprendre qu'il n'y a de religion vraie que la religion naturelle, et que tous ces rêves, toutes ces momeries, toutes ces prati-

ques qu'on décore du nom de religion, ne sont que des contes de Barbe-Bleue... Si je ne pouvais que prêcher la morale, à la bonne heure : mais mes paroissiens veulent que je parle de neuvaines, de sacrements, de cent mille dieux ; ce n'est pas plus mon goût que le vôtre : je vous prie donc de me permettre de me retirer, en m'assurant une pension. »

A la même séance (17 Brumaire), Gobel, évêque constitutionnel de Paris, coiffé d'un bonnet rouge, dépose à la barre sa croix, son anneau pastoral, et déclare que, cédant à la voix supérieure de l'opinion publique qui repousse son ministère, il abdique ses fonctions. Le président Laloi accueille par ces mots ces abjurations : « Ces hochets insultaient à l'Être suprême au nom duquel on les entretenait. Ils ne pouvaient servir son culte, puisqu'il n'exige que la pratique des vertus sociales et morales. Telle est sa religion : il ne veut de culte que celui de la raison ; il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale. » L'exemple de Parent et de Gobel est à l'instant suivi par un grand nombre d'ecclésiastiques présents à la séance, et Chaumette s'écrie : « Le jour où la raison reprend son empire mérite une place dans les brillantes époques de la Révolution : je demande que l'on donne, dans le nouveau calendrier, une place au jour de la RAISON. »

Métier, ci-devant curé de la paroisse Saint-Aspais, à Melun, commissaire délégué dans les districts à Nemours et Melun, écrit à la Convention : « J'ai quitté l'étole, il y a environ deux mois, pour combattre l'aristocratie avec le ferme et le vertueux républicain Dubouchet. Je suspends un instant les coups que je porte aux crapauds et serpents, pour jurer au sénat français que j'aban-

donne à jamais le métier de prêtre. Je lui adresse mes lettres de prêtrise, afin qu'elles soient consumées dans l'auto-da-fé que la philosophie prépare à tous les odieux monuments du fanatisme qui ensanglanta si souvent l'Europe entière, avilit et dégrada trop longtemps l'espèce humaine. Je joins ici la profession de foi de mon vicaire : la loi est la seule religion de l'homme libre, et la Liberté est son seul Dieu. »

Laignelot et Lequinio, représentants du peuple en mission à Rochefort, écrivent de cette ville que « huit bénisseurs du culte catholique et un ministre protestant viennent de se déprêtriser le jour de la décade, en présence de tout le peuple assemblé dans le temple de la Vérité, ci-devant église paroissiale de cette ville. Ils ont scellé leur serment en brûlant dans un vase plein d'encens leurs lettres de prêtrise. Ainsi, » ajoutent les commissaires, « elles répandirent pour la première fois la bonne odeur autour d'elles. »

Le conseil général du département de la Marne fut l'un de ceux de France qui secondaient le plus activement les vues des meneurs de la Commune de Paris et des héros de la Montagne : dès le 17 Brumaire, il publiait un arrêté qui mettait à la disposition de la Monnaie toutes les matières d'or, d'argent et de cuivre, telles que chandeliers, croix, ciboires, calices, encensoirs, lampes, généralement tous les vases, ustensiles et autres objets servant au culte, ainsi que les *figures dites de saints*,—que l'on pourra remplacer par des vases ou ustensiles de verre, de bois ou autres matières...

La Commune de Paris n'avait pas attendu les démonstrations de la Convention pour prendre l'initiative dans la grande affaire du nouveau

culte : dès le 13, quatre jours avant la motion de Chaumette, mais sous son inspiration, elle avait inscrit sur le fronton de Notre-Dame de Paris ces mots significatifs : TEMPLE DE LA RAISON. C'était la Commune, excitée par Hébert et Chaumette, qui avait organisé les scandaleuses apostasies de Gobel et de ses acolytes ; les succès lui donnèrent la confiance de tout oser : elle fit décréter une fête à la déesse Raison, pour le 20 du même mois, pour être célébrée dans la ci-devant église cathédrale. L'arrêté portait que les musiciens de la garde nationale et autres viendraient chanter des hymnes patriotiques devant la statue de la Liberté élevée au lieu et place de la ci-devant Sainte-Vierge.

Mais, quoique très-puissant à la Commune, Chaumette sentait qu'il avait besoin du concours de la Convention pour faire consacrer son nouveau culte. Il organisa une démonstration capable de vaincre toutes les résistances. Les sectaires, nouvellement embrigadés et se composant d'un ramas de gens de tout âge et de tout sexe, prirent le chemin de l'assemblée. « Un groupe de jeunes musiciens ouvrait la marche et exécutait divers morceaux d'orchestre et de chant ; des enfants orphelins suivaient les musiciens. Après les musiciens paraissaient une foule de clubistes, la tête couverte du redoutable bonnet rouge, faisant retentir les airs des cris de : Vive la Montagne ! vive la République ! Une musique guerrière exécutait les différents hymnes patriotiques. On voyait ensuite une actrice de l'Opéra (mademoiselle Maillard), dans une espèce de palanquin porté par quatre hommes : elle représentait la déesse Raison. Ce palanquin était orné de guirlandes de chêne ; la déesse était coiffée du bonnet

rouge, un manteau bleu flottait sur ses épaules, et elle s'appuyait sur une pique. Dès qu'elle parut à la barre de l'assemblée, mille cris, mille acclamations se firent entendre ; on agite les bonnets, les chapeaux, on les fait sauter en l'air, et à toutes ces démonstrations succèdent le silence et l'admiration. C'est dans ce moment que la déesse est introduite dans l'intérieur de l'assemblée et placée vis-à-vis le président. Chaumette s'exprime ainsi : « Vous l'avez vu, citoyens législateurs, le fanatisme a lâché prise et a abandonné la place qu'il occupait à la Raison, à la Justice et à la Vérité. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière : il s'est enfui. Nous nous sommes emparés des temples qu'il nous abandonnait : nous les avons régénérés. Aujourd'hui, tout le peuple de Paris s'est transporté sous les voûtes gothiques frappées si longtemps de la voix de l'erreur, et qui, pour la première fois, ont retenti du cri de la Vérité. Là nous avons sacrifié à l'Egalité, à la Liberté, à la Nature ; là nous avons crié : Vive la Montagne ! et la Montagne nous a entendus, car elle venait nous joindre dans le temple de la Raison. » (En effet, avant l'arrivée de Chaumette, la Convention avait décrété qu'elle se rendrait dans le temple de la Raison.) « Nous n'avons point offert nos sacrifices à de vaines images, à des idoles inanimées : non, c'est un chef-d'œuvre de la nature que nous avons choisi pour la représentation, et cette image sacrée a enflammé tous les cœurs. » — « En disant ces mots, » écrit M. Thiers, « Chaumette montrait la déesse vivante de la *Raison*. La jeune et belle femme qui la représentait descend du siége et s'approche du président, qui lui donne l'accolade fraternelle au milieu des bravos universels et des

cris de : Vive la République ! vive la Raison ! A bas le fanatisme ! » — Chaumette reprend : « Un seul vœu s'est fait entendre, un seul cri s'est élevé de toutes parts : Plus de prêtres ! plus de dieux que ceux que la Nature nous offre ! Nous, les magistrats, nous avons recueilli ce vœu : nous vous l'apportons. Du temple de la Raison, nous venons dans celui de la Loi, pour fêter encore la Liberté. Nous vous demandons que la ci-devant métropole de Paris soit consacrée à la Raison et à la Liberté. »

La proposition allait trop bien aux projets de la Montagne, pour que le vote ne suivît pas immédiatement. L'ex-capucin Chabot, celui-là même qui, peu de temps avant, avait proclamé Jésus-Christ le premier Sans-Culotte du monde, convertit en motion spéciale la proposition de Chaumette, et la Convention la décréta.

Le 20 Brumaire, ainsi qu'en avait décidé la Commune de Paris, fut célébrée à Paris, avec la plus grande pompe, la première fête de la Raison. Toutes les sections se rendirent au temple avec les autorités constituées. « Une jeune femme, » dit M. Thiers, « représentait la déesse Raison : c'était l'épouse de l'imprimeur Momoro, l'un des amis de Vincent, Ronsin, Chaumette, Hébert et pareils. A cette solennité, la Convention, qui s'était unie à la Commune, chanta, faisant chorus avec le peuple, les hymnes à la nouvelle divinité. »

M. Thiers nous a conservé quelques particularités du culte de la Raison. « Les maires, les officiers municipaux, les fonctionnaires publics se rendaient dans le temple de la Raison, y lisaient la *Déclaration des droits de l'homme*, ainsi que l'*Acte constitutionnel*, y faisaient l'analyse des nouvelles de l'armée et racontaient les actions d'éclat qui avaient eu lieu dans la décade. Une

bouche de vérité, semblable aux bouches de dénonciation qui se trouvaient à Venise, était placée dans le temple de la Raison, pour les avis, reproches ou conseils utiles au bien public. On faisait la levée de ces lettres chaque jour de décade ; on procédait à leur lecture ; un orateur prononçait un discours de morale et finissait par chanter des hymnes républicains. Il y avait dans le temple deux tribunes, l'une pour les vieillards, l'autre pour les femmes enceintes, avec ces mots : Respect à la vieillesse ! — Respect et soins aux femmes enceintes ! »

Le lendemain de la célébration de la fête de la déesse Raison, le peuple de Paris couvrait de boue l'infortuné Sylvain Bailly, marchant à l'échafaud.

La dévastation des églises suivait son cours, et, avec elle, les scènes les plus extravagantes et les plus cyniques.

« Le 22 Brumaire, la Convention reçoit une grande quantité d'objets du fanatisme et de la superstition provenant des ci-devant églises de différentes communes, ainsi que 144 marcs d'argenterie et 14,850 livres d'écus à la Capet, trouvées chez un contre-révolutionnaire de Cambrai.

» Des citoyens de la section des Graviliers, vêtus de chapes, de chasubles, d'étoles, de mitres, entrent en dansant : *Ça ira*. Ils portent plusieurs dais ; sous l'un est le buste de Lepelletier ; mais après avoir pris séance dans les gradins, les républicains se sont dépouillés de ces dorures, de ces vêtements et brimborions de l'hypocrisie ; ils ont été jetés en l'air, au bruit des applaudissements et des ris, et réunis en paquets, après avoir, avec justice, servi de jouets à ceux qui ne croient

plus aux vieilles idoles. Plusieurs enfants ont ensuite chanté un hymne à la Liberté. »

Du 23e jour.— Romme demande que les ecclésiastiques qui voudront se déprêtriser le fassent dans leurs communes respectives, et la Convention décrète :

« ART. 1. Les autorités constituées sont autorisées à recevoir la déclaration des prêtres qui voudraient abdiquer leur état et leurs fonctions.

» ART. 2. Les listes de déclaration de ceux qui auront abdiqué seront envoyées, dans la quinzaine, au comité d'instruction publique de la Convention. »

Quelque bel esprit clubiste, dans un mauvais pastiche du style populaire, écrit, le 24, à la Convention, au nom des habitants d'Orgeville, district d'Evreux, cette lettre, qui a les honneurs de la lecture publique et de l'insertion au *Moniteur :*

« Et nous aussi je voulons bien mériter de la patrie : c'est lui rendre service que de la purger des mauvaises betes qui l'empoisonnent. J'en avons une dans notre commune d'une espèce bien dangereuse, ça vous tourmente le pauvre monde de toutes les manières, ça fait enrager les vivans, ça s'acharne jusque sur les cadavres. S'il y a des diables dans l'enfer, comme je le croyons ben, stila s'en est échappé pour notre malheur à tretous. Il a pourtant face humaine, mais le cœur d'un vrai démon et l'ame aussi noire que sa souguenille. C't animal la s'appelle un curai, ou ben monsieur Flichy. Et ben je vous déclarons que je ne voulons pas de ce monsieur Flichy ni de son eau bénite. Y a trop longtemps qui nous fait croire que des vessies sont des lanternes, qu'il aille conter à d'autres ses fariboles et qu'il nous

tourne les talons grand train. Mais comme il ne veut pas nous croire, je vous prions législateurs de vouloir bien li signifier ça de not' part par un petit bout de décret. Ça fait 1200 bons francs que je faisons cadeau a la republique et c'est douze cent mille fois plus qu'il ne vaut. Je vous enverrions ben le calice et le ciboire, mais excusez, c'est que depuis qu'il est dans not' commune ça nous a été volé. Adieu nos braves législateurs tenez fermes à vot' poste; vous y faites merveilles je vous soutiendrons et ca ira ou le diable nous emportera tous. » (Mention honorable.)

« Une députation de la Commune de Reims est admise. Gracchus Liénard obtient la parole et annonce à la Convention que toutes les églises de cette ville sont fermées. L'église de la Cathédrale sert de magasin pour l'armée; leur commandant envoie l'or et l'argent qui servaient aux cérémonies du culte : environ 2,000 marcs, tant en or qu'argent, parmi lesquels se trouve la clef d'argent qui se donnait aux ci-devant despotes lors des sacres, tous les débris du tombeau du ci-devant Saint-Remi, et quantité d'objets précieux.

» La Convention applaudit vivement aux expressions vraiment républicaines de l'orateur Gracchus. Toute la députation rémoise est invitée aux honneurs de la séance, elle entre en regrettant de ne pouvoir traîner après elle quantité d'objets qu'elle apporte. Le citoyen Bastien, ex-vicaire épiscopal de la ci-devant église métropolitaine de Reims, paraît ensuite et prononce le discours suivant :

« Citoyens représentants, j'ai eu le malheur d'être prêtre, mais j'ai depuis longtemps effacé la tache sacerdotale en publiant des écrits répu-

blicains. La députation qui vous apporte les riches dépouilles de Saint-Remi de Reims, vient de vous remettre mes lettres de prêtrise de vicaire épiscopal et ma renonciation à mon traitement ecclésiastique. J'ai des bras, et je saurai, s'il le faut, manier la bêche et cultiver la terre. La Société populaire de Reims, dont je serai toujours un membre ardent et fidèle, a fait un auto-da-fé de mes lettres de docteur en théologie, mais la preuve la plus évidente, la plus victorieuse de mon républicanisme, c'est que j'ai le premier donné, à Reims et dans cinq districts de mon département, l'exemple du mariage. Je suis marié, citoyens, oui, je jouis du bonheur d'être époux, et, bientôt, je sentirai combien il est doux d'être père. Puisse-t-il être bientôt suivi, cet utile exemple! Puissent tous les prêtres devenir comme moi hommes et citoyens, et tirer du néant une multitude de générations que le fanatisme religieux y tient ensevelies. Je demande, citoyens, à n'être plus considéré comme prêtre, puisque j'ai solennellement acquitté la triple dette dont j'étais comptable à la morale, à la nature et à la patrie. »

Le président répond : « Vous êtes époux, vous serez bientôt père : vous voilà vraiment citoyen, vraiment ami de la Révolution. Vous n'êtes plus considéré comme prêtre. L'assemblée vous invite aux honneurs de la séance. »

Du 25e jour. — Le représentant du peuple Bo écrit de Reims, le 23 Brumaire, « que les cloches, jusqu'ici respectées, s'acheminent vers Metz et vont se changer en bouches à feu. Toute l'argenterie des églises, sans exception, se ramasse chaque jour et va prendre des formes plus républicaines à la maison de la Monnaie. Environ 300

milliers de fer, détachés de la seule église ci-devant Cathédrale, se rendent aux ateliers de Paris pour se transformer en fusils. Les fourrages destinés à nos armées, qui s'avarient journellement dans de mauvais magasins, sont logés majestueusement dans la Cathédrale. Deux autres églises servent de manége et d'écurie. Tout s'utilise ainsi pour le bien public, et le peuple applaudit à ces mesures républicaines..... L'argenterie qui va vous arriver des départements des Ardennes et de la Marne est immense, et je ne doute pas que les offrandes particulières ne se multiplient chaque jour, car l'amour de la patrie enflamme des cœurs jusqu'ici apathiques. J'excite de tout mon pouvoir leur énergie naissante et je rends compte au comité de Salut-Public des mesures que je prends pour comprimer les gens suspects et assurer l'ordre et l'activité dans les administrations. » (Mention honorable.)

Ce même jour, Manuel, le ci-devant procureur de la Commune, celui qui, dès 1791, disait à Louis XVI : « Sire, je n'aime pas les rois, » et qui, plus tard, fut chargé d'apprendre à l'infortuné monarque l'abolition de la royauté et l'établissement de la République, Manuel, disons-nous, monte sur l'échafaud, en compagnie du royaliste Gilbert des Voisins et du général Houchard. — Et la Convention apprend par une lettre d'un des représentants du peuple à Rouen, datée du 27 Brumaire, que l'ex-ministre Rolland a été trouvé mort sur la route de Paris à Rouen, à cinq lieues de cette dernière ville : on ajoute qu'il s'est rendu justice pour se soustraire au glaive de la loi.

Du 28 Brumaire. — « La Convention nationale décrète qu'il sera élevé, sur la pointe occi-

dentale dans l'île de Paris, une statue colossale représentant le PEUPLE DEBOUT, portant, d'une main, les figures de la Liberté et de l'Egalité, et s'appuyant, de l'autre, sur sa massue. Sur son front, on lira : *Lumière ;* sur sa poitrine : *Nature, vérité ;* sur ses bras : *Forces ;* sur ses mains : *Travail.* Cette statue aura 15 mètres ou 45 pieds de hauteur. Elle sera élevée sur les débris amoncelés des idoles de la tyrannie et de la superstition. »

Du 30. — « Le citoyen J. Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, annonce que plusieurs ecclésiastiques lui ont remis leurs lettres de prêtrise, en déclarant qu'ils cessaient d'être l'organe de l'imposture. Ensuite Dumont ajoute : « Je me félicite sans cesse d'avoir le premier, il y a trois mois, déchiré le voile et fait déclarer à deux escamoteurs, à Montreuil, qu'ils n'avaient été jusque là, avec leurs habits noirs, que des arlequins ou des pierrots qui endormaient les hommes pour rire à leurs dépens. J'ai, hier, rassemblé le peuple : au milieu de six à sept mille citoyens, j'ai livré bataille aux geôliers de tous les saints et à leurs gardes, et la raison ayant terrassé ces prôneurs de l'imposture, les républicains ont délivré la sainte armée que la commission révolutionnaire rassemble ici. — Un vicaire épiscopal, avec cinq ou six bedeaux, ayant entendu le peuple applaudir à la clôture de la principale église et à la nouvelle nomination du temple de la Raison et de la Vérité, a voulu finir comme il avait commencé : il se bornait à enlever clandestinement les effets qui lui convenaient, mais il est maintenant, avec sa valetaille ecclésiastique, dans une prison...

» *P.-S.* Encore un prêtre que je déprêtrise : la débâcle devient générale : bientôt nous dirons : Plus de prêtres et beaucoup de républicains. Patience ! *Ça ira et ça va !* »

» Après la lecture de cette lettre, arrivent cinq à six cents citoyens vêtus de dalmatiques, de chasubles, d'étoles : ce sont les citoyens de la section de l'Unité ; ils portent les superbes et innombrables objets du fanatisme provenant de l'abbaye Saint-Germain. Des Sans-Culottes, en habits sacerdotaux, portent, sur des brancards, des vases, des châsses d'or, d'argent et de vermeil ; une musique militaire fait entendre des airs patriotiques, et les cris de : *Vive la République !* sont répétés avec allégresse. »

« A ces scènes de gaieté (écrivait M. Thiers, en 1825), succédaient des scènes de respect et de recueillement. Ces mêmes individus, qui foulaient aux pieds les saints du christianisme, portaient un dais : ils en ouvraient les voiles et montraient les bustes de Marat et de Lepelletier. Voici, disaient-ils, non pas des dieux faits par des hommes, mais l'image de citoyens respectables assassinés par les esclaves des rois. On défilait ensuite devant la Convention, en chantant des alleluia et en dansant la Carmagnole : on allait déposer les riches dépouilles des autels à la Monnaie, et les bustes vénérés de Marat et de Lepelletier dans les églises, devenues désormais les temples d'un nouveau culte. »

Le 2 Frimaire, le Conseil général de la Commune de Paris ordonne la fermeture de tous les temples et de toutes les églises.

Sous la présidence de Romme, plusieurs prêtres déposent leurs lettres de prêtrise et reconnaissent que toute religion est une imposture, si ce n'est

celle de la Nature et de la Liberté.—Merlin observe qu'il y a encore dans la République une nuée de prêtres qui obscurcit l'horizon. « Vous occuperiez, » dit-il, « presque toute votre séance à lire des abdications; je demande que la commission des dépêches reçoive toutes ces lettres, pour vous en faire la nomenclature au jour de Décade. » (Décrété.)

Sur la proposition de Danton, la Convention décrète: 1° Les évêques, curés et vicaires qui ont abdiqué ou qui abdiqueront l'état et les fonctions de prêtrise, recevront de la République, par forme de secours, savoir: ceux qui sont actuellement d'un âge au-dessous de cinquante ans, la somme de 800 livres; ceux de cinquante ans accomplis jusqu'à soixante-dix, celle de 1,000 livres, et ceux de ce dernier âge, la somme de 1,200 livres.

Du 4 Frimaire an II. — Organisation du nouveau calendrier, distribution et dénomination des jours et des mois. La Convention confirme la suppression de l'ère chrétienne pour les usages civils et l'établissement de l'ère républicaine. Le décret du 5 Octobre avait divisé l'année en douze mois égaux, et chaque mois en trois parties, de dix jours chacune, qui recevaient la dénomination de Décades. La Convention impose aux jours de la Décade les désignations numériques de Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi et Décadi. Les cinq jours épagomènes, appelés depuis *jours complémentaires*, sont désignés sous le titre de *Jours Sans-Culottides* et sont consacrés à des fêtes nationales. Première Sans-Culottide, fête de la *Vertu;* deuxième, du *Génie;* troisième, du *Travail;* quatrième, de l'*Opinion;* cinquième, des *Récompenses.* Le jour

intercalaire des *Franciades*, ou sixième *Sans-Culottide*, est réservé aux *jeux républicains*, et Romme fait adopter, au lieu de l'éponymie des saints de l'ancien calendrier, une série de noms de plantes, de métaux, d'oiseaux, d'animaux et d'instruments aratoires. Rare conception d'imagination révolutionnaire qui, malgré les efforts du gouvernement, des clubs et des administrations pour l'introduire dans les usages populaires, fut toujours l'objet d'une répulsion générale, jusqu'au jour de sa suppression légale que prononça le sénatus-consulte du 1er Janvier 1806.

Le 5 Frimaire, David, que des chefs-d'œuvre ont fait amnistier de fatales erreurs, propose et fait décréter par la Convention les honneurs du Panthéon aux restes de Marat; et l'assemblée arrête que cette apothéose de l'Ami du Peuple sera pour la République un jour de fête dont le Comité d'instruction publique rédigera le programme.

Du 6. — Plusieurs ci-devant prêtres viennent déposer leurs rétractations. Danton s'écrie: « Nous ne serions occupés que de ces abjurations, si nous voulions écouter la foule de ces prêtres qui viennent se présenter. Nous pouvions admettre les premiers qui sont entrés dans le sentier de la raison; mais ceux qui ne font que suivre l'impulsion communiquée, croient-ils donc que nous allons nous extasier parce qu'ils veulent bien se donner la peine d'être raisonnables? Occupons-nous d'objets plus grands, plus dignes des représentants du peuple; que ce ne soit pas en vain que nous ayons mis la terreur à l'ordre du jour. Frappons les conspirateurs. Reportons la terreur chez le parti de l'étranger..... Rendons hommage à la souveraineté du peuple, et quand il a ren-

versé la superstition, brisé l'autel du fanatisme, ne restons pas en arrière. »

Ce jour a lieu l'exécution du général Lamarlière, d'abord révolutionnaire, puis accusé de participation aux actes reprochés à Custine et à Dumouriez.

Du 7. — La Convention décrète que le Comité d'instruction publique lui fera incessamment un rapport sur l'organisation des fêtes nationales, leurs époques et les lieux où elles seront célébrées.

Du 8. — Paul Barras, représentant du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, écrit : « Des citoyens de Saint-Baume vinrent m'informer qu'il existait un bois dans ce pays au bout duquel se trouvait un couvent qui servait de repaire à des royalistes. Je m'y suis aussitôt rendu avec une escorte de six dragons, le sabre d'une main et la torche de l'autre. Arrivés à ce couvent, nous vîmes les murs couverts d'inscriptions anti-civiques. Nous y trouvâmes un saint Louis revêtu de ses habits royaux, et une statue de la fameuse Magdeleine : la torche en fit justice et nous incendiâmes le couvent. »

Le citoyen Regulus Boyer, instituteur national au Mans, écrit à la Convention :

« Décadi dernier, nous avons célébré la fête de la Raison avec toute la pompe qui devait accompagner cette cérémonie génératrice : tous les citoyens étaient sous les armes, ainsi que la troupe qui se trouvait alors dans notre ville. On portait en triomphe les bustes des grands hommes qui ont préparé la Révolution, et de ceux qui, ayant travaillé à la faire, l'ont scellée de leur sang.

La ci-devant Cathédrale était purgée de tous les attributs de la superstition et décorée de ceux du patriotisme. L'autel était métamorphosé en montagne, sur laquelle étaient élevées les trois déesses de la Liberté, de la Justice et de la Vérité, représentées dans la personne de trois jeunes filles vertueuses et patriotes. Garnier, représentant, a prononcé un des discours les plus éloquents que j'aie jamais entendus de ma vie. On a chanté des hymnes patriotiques, pendant lesquels les dons tombaient en foule au pied de la montagne. Nous nous sommes rendus ensuite sur la place des Halles, où les cris de: Vive la République! ont été mille fois répétés, pendant que la flamme dévorait un monceau de chapes, de petits bons-dieux, de missels et d'autres instruments magiques de cette espèce. Un repas fraternel a suivi cet office, et nous avons porté des toasts à la Raison, à la Liberté, à l'Egalité, ainsi que nos dignes représentants, dont le génie fait faire au peuple français des pas de géant dans la carrière du bonheur. »

Exécution de Barnave, celui qui, parlant de l'assassinat de Foulon et de Berthier, s'écriait à la tribune: « Le sang qui coule est-il donc si pur? » et du vertueux Duport-Dutertre, ex-ministre de la justice.

Du 10. — Les habitants de la commune du Port-Marly, district de Versailles, ont envoyé l'argenterie et le cuivre de leur église. Les étoffes des chapes et chasubles vont servir de vêtements aux citoyens indigents de la commune. « Notre curé, » ajoutent-ils, « est dans la maison de détention. Dieu l'y maintienne! fût-il le dernier, pour la prospérité publique! L'église, qui a servi

si longtemps à l'intérêt et au mensonge du fanatisme, est consacrée à la Raison, à la Vérité. Nous allons faire des confessionnaux des barques à pêcheurs. La chaire sera changée en tribune, pour faire nos motions. La Liberté sera sur l'autel. La Raison et la Vérité remplaceront nos saints dans leurs niches. Vive la République! Vive la Montagne! Voilà notre éternel alleluia. » (Mention honorable.)

Le 11, Chaumette, l'organisateur du *Culte de la Raison*, inquiet de l'opposition que montre Robespierre à l'établissement des autels de la *Raison*, fait adopter, par le Conseil général de la Commune de Paris, un arrêté dérisoire en faveur de la liberté des cultes.

Du 12 *Frimaire*, présidence de Romme.—La Société populaire d'Epernay veut que le célibat soit à jamais proscrit, et que les prêtres qui ne seront pas mariés dans six mois soient déchus de tout secours où traitement. (Applaudissements.)—Elle demande que les livres d'église, de messe ou de lutrin, qui, si longtemps, furent les instruments de l'hypocrisie et de l'erreur, soient réservés pour faire des cartouches, et que ceux en parchemin le soient pour faire des gargousses. L'Assemblée décrète que les autorités constituées seront tenues de conserver ces livres proscrits jusqu'au rapport que fera, sur ce point, le Comité d'instruction publique.

Du même jour. — Loi relative à la sépulture des citoyens dans les cimetières publics, quelles que soient leurs opinions religieuses.

Le 15. — Exécution des Girondins Rabaut-Saint-Etienne et Kersaint.

Reims, 16 *Frimaire.* — Les citoyennes de la section Lepelletier, glorieuses de leur républica-

nisme, décident qu'elles offriront à la section un drapeau aux trois couleurs.

Le 1er Décadi de Frimaire, la citoyenne Havé (de Reims), commençant son quatrième lustre, à la tête des mères de famille et des filles des Sans-Culottes, fut introduite au commencement de la séance, à trois heures, et avec une modeste assurance prononça le discours suivant :

« Citoyen président, choisie par mes concitoyennes pour déposer entre tes mains le signe de l'union et de la fraternité, je te le présente comme un gage de notre dévouement à la patrie. Puissent nos concitoyens ne se rallier autour de cet emblême de l'autorité publique que pour faire renaître au milieu de nous l'abondance, la paix et le bonheur! »

Le président a répondu : « Citoyenne, la première République du monde ne nommait Vestales que tes semblables par leur pureté, leur civisme et leurs vertus. Puisse l'enseigne triomphale que tu offres au nom de tes compagnes, durer à la gloire de la République française autant que le feu sacré de Vesta aux Romains! et jamais nos descendants ne fléchiront sous des tyrans, ne ramperont sous des rois. Reçois l'accolade du président et le baiser fraternel du condisciple de ton père. »

Du 16 *Frimaire.* — Cependant Robespierre, qui ne voyait pas sans ombrage le pouvoir de Chaumette à la Commune, fait adopter le décret suivant :

« La Convention nationale, considérant ce qu'exigent d'elle les principes qu'elle a proclamés au nom du peuple français et le maintien de la tranquillité publique, défend toutes violences ou menaces contraires à la liberté des cultes..... »

Comme la plupart des autres villes de département, Reims acceptait, avec une couardise fanfaronne, les exagérations les plus regrettables de la Montagne : son zèle éclatait à suivre à la remorque, tantôt la Commune, tantôt le Comité de salut public. En cette occasion, croyant Chaumette et les siens plus à la hauteur des circonstances que Robespierre et le Comité, elle se hâte d'organiser les pompes et les cérémonies du culte inauguré par la Commune. Les chrétiennes et charmantes sculptures qui ornent le fronton du portail de Notre-Dame de Reims sont grattées et disparaissent, et sur le linteau déshonoré, la Société populaire, qui tient son club dans le *presbyterium* du sanctuaire, fait graver cette inscription philosophique : TEMPLE DE LA RAISON.

— Puis les clubs, le Conseil général, la Commune, au milieu desquels figurent les prêtres apostats et tout ce que la ville a de lâches-honnêtes-gens, tout se remue, tout se prépare aux solennités de la mémorable cérémonie. Le programme,

l'amour conjugal. Des agriculteurs des deux sexes, au nombre de vingt-quatre, précèderont et suivront; pareil nombre formera l'escorte des autres groupes.

Deuxième groupe : Un cénotaphe antique chargé de couronnes, de cyprès et d'urnes funéraires : ce monument sera surmonté d'un guidon, où l'on lira ces mots : ***Mânes de nos Frères, honneurs vous soient rendus.*** En avant et en arrière, leurs parents, des citoyens et citoyennes portant des marques de deuil, des enfants avec des cassolettes et des couronnes.

Troisième groupe : Un char; dessus, une citoyenne noblement, mais simplement vêtue, figurant la Richesse, avec des cornes d'abondance pour attributs; à côté d'elle, une famille infortunée, à laquelle elle distribue des secours. Les douze citoyens et les douze citoyennes qui précèderont et suivront le char seront des vrais Sans-Culottes, fraternisant bras dessus, bras dessous avec des citoyens plus richement habillés; au-dessus du char, voltigera cette légende : *Le Riche doit assistance au Pauvre.*

Quatrième groupe : Un char drapé de blanc, orné de guirlandes, de fleurs et de verdure; on y verra une mère intéressante appuyée sur une barcelonnette; ses enfants folâtreront autour d'elle; au-dessus du char sera cette devise : *Qu'il est doux d'être mère.* Des mères de famille, avec leurs enfants en bas âge, accompagneront le char.

Cinquième groupe : Un char drapé d'étoffes rembrunies, supportant l'intéressant groupe du

célèbre Greuze, un père de famille étendu sur un lit de repos, autour de lui ses enfants éplorés, adressant des vœux au ciel pour sa conservation. L'inscription de l'oriflamme sera : *Enfants, aimez bien vos parents, vous ne les aurez pas toujours ;* des adultes des deux sexes seront groupés autour du char. La douleur caractérisera leur attitude.

Sixième groupe : Au milieu de deux pelotons de convalescents, ayant en tête leurs officiers de santé, sera porté, sur un brancard à l'antique, un défenseur de la patrie, dont les nombreuses blessures seront recouvertes de leurs bandages ensanglantés. Du seul bras qui lui reste, il agitera un drapeau, où seront lus ces mots : *Notre sang a coulé pour la Patrie ; le reste est encore pour elle.* Suivront les employés des deux hôpitaux.

Septième groupe : Un char de teinte sombre, garni de chaînes brisées ; à l'entour on lira ces mots : Prisonniers de guerre ; il portera huit prisonniers blessés, auxquels un chirurgien aidé de deux infirmiers prodigueront leurs soins ; l'exergue de leur bannière sera écrite en allemand et en français : *L'Humanité, sœur de la Liberté ;* au revers : *Les insensés, ils se battaient pour un tyran.* En avant et en arrière, deux groupes de gardes nationaux victorieux, le sac et le fusil sur le dos, et des citoyennes tenant des paquets de linge et de charpie.

Huitième groupe : Le faisceau républicain : de ce faisceau sortira un étendard avec ces mots : *Unité, indivisibilité.* Dix-sept citoyens porteront chacun, au bout d'une pique surmontée d'un bonnet rouge, des écussons où on lira le nom de chaque département.

Neuvième groupe: La Société populaire avec ses attributs; au milieu, le palladium des Français, la statue de la Liberté, supportée par douze de ses membres.

Corps de musique.

La Société dramatique, vêtue à la romaine, chantant des hymnes.

Dixième groupe: Le char de la Déesse de la Raison, attelé de chevaux de belle encolure; en avant et en arrière marcheront deux groupes de citoyens et de citoyennes portant les débris du Despotisme et de la Féodalité.

Onzième groupe: Le Souverain, représenté par la masse imposante des citoyens de toutes les professions, s'honorant d'arborer l'instrument caractéristique qui leur donne du pain. Cette grande famille de frères aura dans son sein les autorités constituées, les tribunaux, etc., chacun avec ses marques distinctives; sur les deux faces d'un guidon antique ce mot simple se lira: LE SOUVERAIN. A cet endroit seulement la force armée formera une triple haie de piques et de bayonnettes, en signe de force, de puissance et de respect.

Un détachement de cavalerie fermera la marche. Sur un guidon sera lu ce décret de la Convention: *Le Gouvernement français est révolutionnaire jusqu'à la paix.*

A neuf heures très-précises, le cortége partira des Promenades; il passera par les rues de la Couture, de Vesle, Saint-Denis, rue Neuve, rue Saint-Remi, rue des Cailloux, cour Saint-Remi, place Saint-Remi, rue de la Bonne-Femme, la halle Saint-Remi, et reviendra par les rues de la

Grosse-Enclume, rue du Barbâtre, Saint-Etienne, la Peirière, place Nationale. L'obélisque sera salué, sans cependant que l'on s'y arrête. On y déposera deux vases d'où s'exhalera l'encens. On suivra la rue des Tapissiers, de la Poissonnerie; arrivée au parvis, l'avant-garde de la marche, formée par un détachement de cavalerie, se portera de droite et de gauche sur les rues du Trésor et du Corbeau, qui seront fermées par des barrières. Au milieu du parvis sera un poteau infamant où seront attachés les mannequins des tyrans coalisés et de Lafayette; autour du poteau, un bûcher.

La haie entrera de droite et de gauche dans le temple. Les groupes à pied tiendront le milieu et iront déposer dans le sanctuaire leurs attributs sur des tréteaux préparés à cet effet; les groupes des chars descendront pour les suivre: les conducteurs auront soin de diriger les chars de droite et de gauche dans les cours des ci-devant Hôtel-Dieu et de la maison du Moulinet, pour éviter confusion ou malheurs. Les musiciens occuperont le fond du sanctuaire; les chanteurs, le milieu; les autorités constituées et le Souverain, ce que l'on appelait ci-devant le chœur et les stalles; la Société populaire ira déposer le palladium de la République sur l'autel de la Raison, sur lequel flottera cette simple légende: *A la Raison.*

Le discours inauguratoire sera prononcé. Le président de la Société populaire, le représentant du peuple, s'il se trouve présent, harangueront. L'hymne de la Liberté, l'hymne de *Veillons au salut de l'empire* seront chantés au son de l'orgue, au bruit de la musique, de la trompette et des tambours. Le peuple est invité à ne répéter que le refrain. Cette cérémonie achevée, il restera

un sacrifice expiatoire, un acte fraternel à consommer : le Souverain ira mettre le feu au bûcher qui devra dévorer les restes impurs du Despotisme et de la Féodalité. Alors une vaste draperie se déroulera au-devant du frontispice du temple, on y lira : *Jugement dernier de ces aristocrates ;* les trompettes, disposées au balcon des deux tours, l'annonceront.

La Carmagnole sera dansée autour du bûcher ; après, le Souverain sera conduit à la fontaine de la Fraternité, sur l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.* Les mains pures d'un jeune enfant y feront la première libation. Les citoyens s'avanceront vers la fontaine, avec cet ordre et cette dignité qui est le vrai caractère d'un peuple libre, et la coupe passera de mains en mains. Des embrassements mutuels succéderont sans doute à tant de douces impressions, et des cris mille fois répétés de : Vive la République ! Fraternité ou la mort ! termineront cette intéressante journée.

Arrêté par nous, membres du Comité de fête publique, nommés ad hoc par la Société populaire, et réunis aux commissaires des huit sections.

A Reims, le 23 Frimaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible, signé : *Tauxerat, Serrurier* fils, *Ponsin, Legros-Thiria, Forzy, Dravigny, Blondel, Lecoq-Prévost* et *Sigault.*

NOTA. — *D'après le vœu unanime des sections, s'il arrivait qu'il plût ce jour, la fête serait remise au premier jour de beau temps.*

Nous n'avons plus rien à dire de cette cérémonie accomplie avec toute la pompe grotesque du programme qu'on vient de lire; on y ajouta, avec les lazzis et les incidents que la circonstance comportait, les hymnes et les farandoles révolutionnaires du temps, parmi lesquelles nous citerons au hasard celle-ci du poète Bizet, célèbre à Reims par d'autres compositions du même genre :

AIR : *Du haut en bas.*

Du haût en bas,
L'orgueilleux clergé de la France,
Du haut en bas,
Voit tomber ses canonicats.
Hélas ! pour lui plus d'espérance,
Plus de pardon, plus d'indulgence,
Ni de prélats !

—

Du haut en bas,
L'on vit jadis l'homme à calotte,
Du haut en bas
Fort souvent ne faire qu'un saut ;
Mais maintenant le patriote
A brisé l'antique marotte
De ce maraud.

—

Du haut en bas
L'on traite le tyran de Rome,
Du haut en bas
Tombe le chef des scélérats.
Adieu le règne du saint homme,
Il est, en ce jour, détruit comme
Ses attentats.

On a prétendu que la proclamation par Robespierre de l'existence de l'*Être suprême* était un acte d'hostilité contre le parti des Hébertistes. Le club des Jacobins, qui se trouvait sous son influence immédiate, agissait donc, en ce moment, sans son aveu et dans son entière indépendance, car voici les félicitations que reçurent de lui les frères et amis de la Société populaire de Reims:

Paris, le 24 Nivôse an 2e de la République française, une et indivisible.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

Séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.

Le Comité de correspondance.

Frères et amis,

C'est au représentant du peuple Massieu que nous devons la connaissance de la fête que vous venez de célébrer en l'honneur de la Raison. Remerciez-le au nom des Jacobins, s'il est encore parmi vous.

Amis, les fêtes que vous faites sont celles des peuples libres: elles fondent à jamais la liberté. Si elles tuent l'égoïsme, elles agrandissent l'âme du peuple, elles effacent ses préjugés, elles lui rendent toute sa dignité. Soutenez, frères et amis, des travaux aussi utiles à la patrie, à la liberté du monde et à l'humanité. Et n'en doutez pas, bien-

tôt les prêtres et les rois iront expier dans les enfers du désespoir les forfaits dont ils se rendaient coupables contre elle.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité de correspondance,

T. Bousseau, *président*, Pollet, Cazalès, Velliet-Perseval, Priquelet, etc.

A la Société populaire de Reims, département de la Marne.

M. Thiers, qui laisse aujourd'hui réimprimer son *Histoire de la Révolution* telle qu'il l'a écrite dans le temps de ses ardeurs républicaines, ne manque pas de trouver des raisons et des excuses à ces ridicules mascarades :

« On voit, » dit-il, « avec dégoût ces scènes sans recueillement, sans bonne foi, où un peuple changeait son culte sans comprendre ni l'ancien ni le nouveau. Mais quand le peuple est-il de bonne foi ? Quand est-il capable de comprendre les dogmes qu'on lui donne à croire ? Ordinairement que lui faut-il ? de grandes réunions qui satisfassent son besoin d'être assemblé, des spectacles symboliques et où on lui rappelle sans cesse l'idée d'une puissance supérieure à la sienne ; enfin des fêtes où l'on rende hommage aux hommes qui ont le plus approché du bien, du beau, du grand ; en un mot, des temples, des cérémonies et des saints. Il avait ici des temples, la Raison, Marat et Lepelletier. Il était réuni ; il adorait une puissance mystérieuse, il célébrait deux hommes. Tous ses besoins étaient donc satisfaits et il n'y cédait pas autrement qu'il n'y cède toujours. »

Ceci prouve qu'en matière de culte et de religion à donner au peuple, M. Thiers est d'assez

bonne composition. Comme le peuple est incapable de rien comprendre aux dogmes, qu'importe l'objet de son culte ! Il ne s'agit que de lui rappeler l'idée d'une puissance supérieure à la sienne ! Ce qu'il lui faut, ce sont des cérémonies et des saints ; le reste est de peu d'importance : ainsi Notre-Dame ou Mademoiselle Maillard ! Jésus-Christ ou Marat !

Et pendant plus de dix années, M. Thiers a tenu entre ses mains les destinées de la France ! Nous laissons à d'autres le soin de juger ce qu'il en a fait.

CULTE DÉCADIEN.

24 PLUVIÔSE, 2me ANNÉE RÉPUBLICAINE.

tité précieuse puisquelle est la source de la fraternité.

Sparte, Athènes, Rome, eurent un culte public. Leurs mystères éternisa le souvenir des grandes actions, et ces héros, tant célèbres dans la Mithologie, ne dûrent leur Apothéose, qu'au titre glorieux de Libérateurs de leurs pays.

Depuis, des novateurs incensés, aidés de la Barbarie des siècles qui ont suivi la décadence de la Grèce et de l'Italie, secondés par l'ignorance et la crédulité, établirent des dogmes absurdes; leur obscurité fit leurs succès, ... ils étaient selon eux marqués au coin de la Divinité, puisque l'entendement humain n'y pouvoit rien comprendre... Cette religion n'etoit qu'une suite d'abstractions ridicules, les disputes interminables de la scholastique y donnèrent encore de l'importance. Elle recommandoit une entière abnégation de soi même. Elle outrageoit en conséquence, et la nature et la société. Quel fut enfin le résultat de la mission des Disciples de Jésus-Christ? La tyrannie sanctifiée par les opinions religieuses, L'opulence scandaleuse des moines, la Misère et l'avilissement des peuples.

Aujourd'hui que tant d'erreurs, de mensonges d'un côté, tant d'aveuglement

de l'autre, sont entièrement dissipés; aujourdhui que la ténébreuse influence des despotes n'existe plus; l'Etablissement d'un Jour consacré dans toutes les communes au rassemblement des citoyens, à la tête desquels seroit un officier municipal comme Magistrat du peuple, ou tout autre individu remplissant le rôle de grand-Prêtre ou Premier Ministre, qui fixeroit l'attention des habitans sur leurs droits et leurs devoirs, l'Etablissement de ce jour, dis-je, où l'on rappelleroit les citoyens à l'amour de la patrie, à la haine des Tyrans, seroit un moyen sûr de propager les principes de la liberté, en l'accompagnant des accessoires qui peuvent en augmenter l'impression et la rendre plus durable.

Tels ont été les motifs de l'auteur du *Culte décadien*. il n'offre à ses concitoyens l'ouvrage suivant, que comme un essai susceptibles de perfection.

Les Temples de la raison, établis dans la pluspart des Communes, seroient les lieux où pourroient ce célébrer cette fête; tout citoyen auroit le droit d'y prononcer un discours analogue aux circonstances, et qui remplaceroit les ennuyeux sermons de l'ancien régime.

Quels avantages un semblable Culte

n'auroit-il pas? Je le répète, il est utile, il est nécessaire de rappeller sans cesse les hommes à leurs devoirs, de les forcer à la méditation du bonheur qui est le résultat de leur accomplissement.

Jadis une foule d'insensés accouroient à une messe insignifiante, comment ces hommes dont la Cécité a disparu, ne s'empresseroient ils pas d'accourir à ce qu'on peut appeller l'inauguration de leur propre ouvrage. C'est une idée touchante que celle qui fait envisager 25 millions d'hommes réunis dans un même jour, par un même sentiment, célébrant les avantages de l'Egalité, jurant une guerre Eternelle aux Despotes et dont la bienveillance mutuelle entretenue par un rapport d'opinions, acquière un nouveau dégré de force et d'énergie; sans doute une institution qui donneroit aux affections morales toute l'intensité possible qui consolideroit les liens qui doivent attacher les citoyens à la mère Patrie, rempliroit le but d'un bon républicain, puisqu'elle deviendroit un des ingrédiens destinés à parvenir au plus grand accroissement de félicité admissible.

Le Culte dont il est question, ne dut pas primitivement devenir public. l'auteur incarcéré par les manœuvres de quelques

uns de ses camarades à la tête desquels se trouvoit son Colonel, habitué à la vie turbulente de soldat, se trouva condamné à une inactivité Phisique; dans cet Etat les occupations de l'esprit deviennent une ressource, elles se portent naturellement sur les objets que le cœur prefère. Telle fut la première cause de cet ouvrage qui fut mis en action dans les cachots de la belle-tour de Reims. Il est impossible de résister au langage de la Liberté, aussy chaque détenu se fit un plaisir d'être acteur ou spectateur dans cette Cérémonie, ils y assistèrent tous avec ce silence, ce recueillement qui annonce que l'ame reçoit les impressions qu'on veut lui communiquer.

C'est ainsy que de dix jours en dix jours nous transformions un lieu habité toujours par le malheur, quelques fois par le Crime, trop souvent par l'innocence persécutée, en un temple élevé à la Liberté.

Une récréation républicaine est donc l'origine du Culte Décadien. La Certitude qu'en le généralisant il peut devenir un moyen de propager le Patriotisme a déterminé l'auteur, a en faire hommage au District, à la Municipalité et à la Société populaire de la ville de Reims, à l'effet d'en tirer le meilleur parti possible.

MESSE DÉCADAIRE.

NOTA.—Le grand-Prêtre ou premier Ministre ne doit point avoir de Costume particulier. il doit être en soldat, ou portant l'Echarpe comme magistrat du Peuple. Il doit avoir autant qu'il est possible l'organe de la voix étendue et touchante. Les deux ministres doivent être vêtus simplement.

(La salle est obscure, La Statue de la liberté est sur l'autel placé au fond de ce temple. Le grand-Prêtre ayant avec lui deux ministres l'un à droite et l'autre à gauche, tenant chacun à la main, une torche enflammée, s'avance à une certaine distance de l'autel, et fait face aux assistans; son air est grave, et le silence le plus profond doit régner dans l'assemblée, alors le premier-Ministre dit a haute voix ce qui suit :)

LE PREMIER MINISTRE.

Loin de nous qui n'a pas un cœur pur... Loin de nous qui est coupable d'un crime capital... Loin de nous qui n'ose librement lever la main... et vous tous! approchez, en silence et avec respect; car s'il existe

un Dieu Juste et immortel, il doit particulièrement habiter le temple ou des républicains ont élevé un autel à la Liberté.

LE GRAND-PRÊTRE.

Toi qui nous a donné le jour, toi qui nous a nourri, O France! Nous Jurons aujourd'huy de te consacrer, nos ames, nos cœurs et nos bras. Que ta Gloire nous soit plus chère que la vie, le repos et la fortune; quelqu'un de vous fait-il un autre vœu?

TOUS LES ASSISTANS.

Personne! Personne!

LE GRAND-PRÊTRE.

(Prenant un verre plein de vin, des mains du maître des cérémonies qui doit être placé derrière lui).

Qu'aujourd'hui cette Libation soit le signe de l'alliance de tous les français, C'est en ton honneur O Divinité tutélaire de la France! que nous humectons de vin cette terre, que le sang de nos Ennemis humecte de même notre terre Natale. (*Il renverse le vin par terre.*) Que nos plai-

sirs deviennent des Victoires, et que la victoire ne soit pour nous qu'un plaisir.

LES MINISTRES.

Que nos plaisirs deviennent des victoires et que la victoire ne soit pour nous qu'un plaisir!

LE GRAND-PRÊTRE.

Que les furies agitent ainsi leurs flambeaux, sur celui qui songera jamais a fuir. (*Les ministres agitent les torches.*) Que la vie de celui qui trahira ou son serment, ou la Patrie, puisse ainsi s'éteindre. (*On éteint les torches.*) Que l'amour est l'estime soit la récompense du courageux, la haine et le mépris, celle du Lâche!

LES MINISTRES.

Malédiction sur le Lâche! Béni soit le courageux!

(Le grand-Prêtre et ses Ministres, retournent en silence, dans le lieu d'où ils sont venus. Pendant ce temps, on Eclaire le temple; au bout de quelques moments d'intervale, Le grand-Prêtre reparait toujours accompagné de ses deux ministres, tenant chacun un vase à l'antique d'où sort une flamme vive et

bleuâtre. Ils s'avancent jusqu'au pied de l'autel, sur lequel brulent des parfums, les Ministres déposent leurs vases aux deux coins de cet autel et le Grand-Prêtre dit alors ce qui suit :)

LE GRAND-PRÊTRE.

Au nom de la liberté et de l'Egalité, je me présenterai à l'autel de la Patrie.

LES MINISTRES.

De la patrie dont nous sommes les chéries et qui remplit nos cœurs d'un tendre attachement.

LE GRAND-PRÊTRE.

Liberté sois notre seule divinité sépare notre cause de celle des tyrans, délivre nous de ces hommes perfides plein d'injustices et d'aristocratie.

LES MINISTRES.

Car tu es notre seule divinité, notre force, ne nous laisse point dans le Deuil, dans la tristesse sous l'oppression des despotes.

LE GRAND-PRÊTRE.

Fais luire ta lumière, ta vérité sur le

peuple, maintiens le sur la montagne sainte, et que ton tabernacle soit constamment au milieu de la convention.

LES MINISTRES.

Afin que nous approchions de ton autel dont la vue nous comble de Joie.

LE GRAND-PRÊTRE.

Que nous chantions tes louanges et que tu pénètres nos ames du saint amour de la Patrie.

LES MINISTRES.

Aimons la *Liberté*, chantons là parce qu'elle est notre seule Divinité.

LE GRAND-PRÊTRE.

Gloire soit rendue à la république française et à la déclaration des droits de l'homme.

LES MINISTRES.

Aujourd'hui et dans tous les siècles des siècles, que l'egalité regne comme elle étoit au commencement et comme elle sera éternellement.

LE GRAND-PRÊTRE.

Au nom de la liberté et de l'Egalité je me presenterai à l'autel de la Patrie.

LES MINISTRES.

De la Patrie dont nous sommes les Enfans chéris et qui remplit nos cœurs d'un tendre attachement.

LE GRAND-PRÊTRE (*monte à l'autel et dit :*)

Sainte Liberté! efface les vices qui nous restent de l'ancien régime, tels que l'amour du luxe et des richesses, afin que nous puissions t'adorer avec des cœurs purs et dignes de toi.

LE GRAND-PRÊTRE (*Levant les mains au ciel :*)

Principes Eternels de l'egalité vivez a jamais parmi nous.

LES MINISTRES.

Pénétrez tous les français d'une sainte horreur pour la tyrannie.

Chœur de musique.

LE GRAND-PRÊTRE.

Périssent à jamais les despotes et leurs satellites.

LES MINISTRES.

Que les fondateurs et les deffenseurs de la republique, vivent à jamais dans la postérité.

Chœur de musique.

LE GRAND-PRÊTRE.

Liberté embrase nos cœurs du Saint amour de la Patrie.

LES MINISTRES.

Et nous Jurons de te défendre jusqu'a la mort.

LE GRAND-PRÊTRE (*au milieu de l'autel dit :*)

Gloire soit rendue dans le ciel et sur la terre, aux hommes libres. Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons sainte liberté, parce que tu as assuré au peuple français un bonheur impérissable, en détruisant les animaux féroces qui ne vivoient que de son sang; en conduisant Louis Capet, les Brissotins, feuillantins et autres, à la Guillotine, nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons sainte Liberté.

LE GRAND-PRÊTRE (*se retournant vers les assistans*).

Que l'Egalité soit entre nous.

LES MINISTRES.

Qu'elle nous unisse par les liens les plus doux.

LE GRAND-PRÊTRE.

Première homélie aux Sans-Culottes (selon Marat).

Je vous l'ai dit frères et amis, l'Epoque de la chute des tyrans est arrivée, les décrets éternels vont enfin s'accomplir, ils tremblent sur leurs trônes, parce que les peuples sont éclairés des lumières de la philosophie, vous êtes les précurseurs de la liberté universelle, les principes de l'Egalité seront bientôt répandus sur les deux hémisphère, et les sans culottes, seront les législateurs du genre humain. méfiez vous cependant des hipocrites, ils chercheront à vous livrer à vos Ennemis, je vous le dis; en vérité, je vous le dis : plusieurs de vous trahiront la cause qu'ils

auront l'air de defendre, ils trameront des complots, mais votre union les déjouera et la Guillotine vous vengera. Salut! Fraternité.

LE GRAND-PRÊTRE.

Gloire te soit rendue sainte Egalité.

LES MINISTRES.

Sainte Egalité règne à jamais parmi nous.

LE GRAND-PRÊTRE.

Je crois à la déclaration des droits de l'homme; je reconnois la souveraineté du Peuple comme étant la baze de toute puissance Légitime; je crois que toutes les Loix, tous les Etablissemens, toutes les autorités ne doivent exister que par et pour le peuple, comme étant la source unique de tout pouvoir, de toute institution qui ne doit avoir pour but que le maintient de ses droits, et l'accroissement de sa félicité.

UN MINISTRE.

Au commencement de la création, l'égalité régna parmis les hommes. — Les

Productions de la terre etaient communes, et le grand auteur de la nature avoit placé dans le cœur des humains, le besoin de s'aimer réciproquement. Ainsy la fraternité prend sa source sublime dans notre existence, elle naquit avec notre espèce. Cet age heureux ne dura qu'un instant. Bientôt le Paresseux négligea de cultiver son champ pour vivre de celui de son voisin. bientôt celui qui fut doué d'une organisation vigoureuse, profita de sa force, pour arracher au foible le fruit de son Labeur. De ces deux Espèces d'individus n'acquirent les Prêtres et les nobles, et les Saintes Loix de l'Egalités, furent anéanties. Les premiers fabriquerent une religion insencée qui autorisa leurs rapines et leur donna un caractère sacré, ils abusèrent de notre crédulité et nous plongerent dans un déluge de maux. Les seconds non moins coupables, nous présenterent le Glaive dont ils étoient armés et nous persuadèrent qu'ils ne s'en serviroient que

pour notre défense; mais ils nous abuserent encore, ils nous asservirent, et nos protecteurs devinrent nos tyrans. Le peuple étoit plongé dans la superstition et le fanatisme, le pain dont il se nourrissoit étoit un pain de douleur et d'amertume, la vie des générations n'étoit qu'un cercle de Calamités. Un ange de Lumière plana un instant sur la france et notre Cécité disparut; nous nous rappellames nos droits usurpés et imprescriptibles, indignés d'une longue oppression, nous nous créames une Patrie. Dès ce moment nos despotes et nos prêtres corrupteurs furent chassés ignominieusement. Le sang des coupables vengea la france trahie, et l'étendart de la Liberté, s'établit sur les debris de la Bastille. Depuis ce temps, le sentiment de nos malheurs passés nous rend plus chère notre nouvelle existence, fidèles aux Loix de la nature, nous défendrons l'Egalité jusqu'au dernier soupir, nos enfans béniront notre mémoire, et nous vivrons Eternellement

bleuâtre, Ils s'avancent jusqu'au pied de l'autel, sur lequel brulent des parfums, les Ministres déposent leurs vases aux deux coins de cet autel et le Grand-Prêtre dit alors ce qui suit :)

LE GRAND-PRÊTRE.

Au nom de la liberté et de l'Egalité, je me présenterai à l'autel de la Patrie.

LES MINISTRES.

De la patrie dont nous sommes les chéries et qui remplit nos cœurs d'un tendre attachement.

LE GRAND-PRÊTRE.

Liberté sois notre seule divinité sépare notre cause de celle des tyrans, délivre nous de ces hommes perfides plein d'injustices et d'aristocratie.

LES MINISTRES.

Car tu es notre seule divinité, notre force, ne nous laisse point dans le Deuil, dans la tristesse sous l'oppression des despotes.

LE GRAND-PRÊTRE.

Fais luire ta lumière, ta vérité sur le

peuple, maintiens le sur la montagne sainte, et que ton tabernacle soit constamment au milieu de la convention.

LES MINISTRES.

Afin que nous approchions de ton autel dont la vue nous comble de Joie.

LE GRAND-PRÊTRE.

Que nous chantions tes louanges et que tu pénètres nos ames du saint amour de la Patrie.

LES MINISTRES.

Aimons la Liberté, chantons là parce qu'elle est notre seule Divinité.

LE GRAND-PRÊTRE.

Gloire soit rendue à la république française et à la déclaration des droits de l'homme.

LES MINISTRES.

Aujourd'hui et dans tous les siècles des siècles, que l'egalité regne comme elle étoit au commencement et comme elle sera éternellement.

Chœur de musique.

Et vous tous qui prêtez l'oreille à mes accens,
Foulez aux pieds les Préjugés de vos ancêtres
Ils étaient abusés par leurs Coupables Prêtres,
Cultivez la vertu : abhorrez les tyrans.
Au nom de la fraternité
Entre vous partagez vos Peines
Et fussiez vous chargez de chaines,
Chantez encore la Liberté.

LE GRAND-PRÊTRE (*revient au milieu de l'autel et dit :*)

Je laverai mes mains dans le sang des Ennemis de ma Patrie, et bientôt le globe ne sera plus habité que par des hommes libres, ils formeront un concert de louanges, en l'honneur de l'Egalité, ils feront fumer l'encens sur son autel.

(Les ministres mettent de l'encens dans les cassolettes, Dans ce moment deux autres ministres, ou deux assistans, apportent avec gravité un mannequin représentant un Roy Couronné, ils le posent au pied de l'autel, pendant cette marche on chante avec accompagnement de musique, l'hymne suivante connue de tout le monde et que l'auteur s'est approprié comme convenant à la circonstance.)

Veillons au salut de l'Empire
Veillons au maintient de nos droits;
Si le despotisme conspire
Conspirons la perte des Rois;
Liberté! Liberté! que tout mortel te rende hommage
Tremblez! tyrans! vous allez expier vos forfaits
Plutôt la mort que l'esclavage
C'est la devise des Français. (*bis*)

LE GRAND-PRÊTRE (*dit alors*)

Divinité tutélaire de la france! en ce moment nous ne pouvons t'offrir que le simulacre d'un sacrifice que nous jurons tous de réaliser. Cette figure hideuse représente celle des tyrans coalisés contre nous : pour alimenter la haine qu'ils nous inspirent, je vais au nom de mes concitoyens lui trancher la tête et entretenir par cet Emblême, le desir que nous avons tous de les detruire, désire qui vivra éternellement dans le cœur des français. Divinité tutélaire! reçois cette oblation, accepte cette offrande.

Le grand-Prêtre tranche la tête au tyran, tous les assistants crient :

Vive la république! Vive la république.

LE GRAND-PRÊTRE (*se tournant vers les assistans*).

O mes frères! ô mes amis! aimez la liberté, sans elle il n'est point de bonheur.

LES MINISTRES.

Nous la défendrons jusqu'à la mort.

On chante alors avec accompagnement de musique.

Amour sacré de la Patrie!
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, Liberté, Chérie!
Combats avec tes défenseurs. (*bis*)
Sous tes drapeaux que la Victoire
Accourt à tes mâles accents
Que tes Ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes Citoyens! formez vos bataillons!
Marchez! (*bis*) qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Reims.— Imp. de A. HUET, rue de l'Arbalète, 22.